



Annulation location week-end par propriétaire - cas particulier

Par **McField**, le **29/08/2024** à **22:13**

Bonjour,

Je me permets de poser ici la situation que je rencontre dans le cadre de mon association de jeux de rôles.

Nous avons réservé et envoyé un chèque de caution et un chèque pour des arrhes concernant la location d'une propriété du 25/26/27 octobre 2024 auprès d'un particulier. Celui-ci nous avait envoyé un devis que nous avons accepté et signé - via DocuSign et avec envoi des arrhes, caution et de notre attestation d'assurance - et le propriétaire nous a confirmé la réception de tout cela. Cependant, celui-ci n'a encaissé aucun de nos chèques ...

Nous avons durant ce mois d'Août tenté de joindre plusieurs fois le propriétaire pour effectuer une visite préparatoire du site. Ce n'est qu'hier que nous avons réussi à l'avoir et celui-ci semblait étonné de notre demande, n'ayant pas de réservation pour nos dates et ayant loué l'ensemble du site pour les vacances de Toussaint à une colonie de vacances - certainement plus rentable. Il nous semble donc que cette personne a préféré des gains plus importants, quitte à supprimer notre réservation - soi-disant un oubli de l'avoir notée alors que cette personne nous a bien confirmé la réception de l'ensemble de nos documents et que son devis se termine se termine par la phrase "Votre réservation ne sera validée qu'à réception du bon de réservation".

Donc nous nous retrouvons bien démuni devant cette personne qui semble s'asseoir sur notre réservation avec comme prétexte le fait d'avoir oublié de l'avoir noté.

Nos questions sont donc les suivantes :

- 1/ Que pouvons-nous faire, sachant que nous avons engagés des frais par ailleurs pour notre évènement ainsi que les joueurs qui doivent venir ?
- 2/ Nous avons certes versé des arrhes mais ceux-ci n'ont pas été encaissés. Cela nous prive-t-il d'obtenir en plus du retour de notre chèque non encaissé un dédommagement égal au même montant comme la loi le stipule en cas d'annulation du vendeur ?

J'ai bien peur que ce loueur joue un peu sur la loi en prenant dans un premier temps toutes les locations et les annulant ensuite si celui-ci a des demandes plus intéressantes en termes de durée.

Je vous remercie d'avance de votre aide et de vos

